Paris, 2021

Objet : Partenariat – Autour des Williams – Arrondi sur salaire

Madame, Monsieur,

Agissant comme représentant de l’association Autour des Williams nous vous contactons dans la perspective de vous proposer un partenariat pouvant (i) impacter positivement votre politique RSE et, surtout, (ii) permettre de contribuer au financement de projets chers à notre organisation.

En effet, nous souhaiterions vous proposer d’implémenter au sein de votre entreprise le système de l’arrondi sur salaire – développé par la société *MicroDON* (https://www.microdon.org/) - permettant à vos collaborateurs de financer, à hauteur de quelques euros par mois, un projet de leur choix proposé par une ou plusieurs associations.

La mise en place de l’arrondi sur salaire permet tant le développement d’une politique RSE moderne et dynamique que l’engagement de vos collaborateurs autour d’un projet d’entreprise créateur de sens pour eux. En effet, pour l’entreprise, il s’agit d’un réel atout pour attirer de nouveaux talents, consolider une fierté d’appartenance puisque 34% des salariés ont une meilleure image de leur entreprise lorsqu’elle met en place ce système. Une telle initiative permet également de renforcer la marque employeur, le lien collectif des employés et d’incarner les valeurs fortes de notre entreprise.

Au travers de l’installation du système de l’arrondi sur salaire au sein de votre structure, nous souhaiterions sensibiliser vos collaborateurs au sujet du handicap via les actions entreprises par notre association. Créée il y a 17 ans, l’association Autour des Williams accompagne les familles d’enfants touchés par le syndrome de Williams et Beuren. L’association participe à la sensibilisation de cette maladie génétique rare, soutient les enfants et leurs familles, finance des projets de recherche (+ de 500 k€ investis depuis 2005) et collabore avec d’autres associations impliquées dans le monde du handicap. Les actions d’Autour des Williams reçoivent régulièrement l’appui de nombreuses personnalités (NACH, -M-, Théo Curin, Grégory Cuilleron, équipe du DFCO, Christian Karembeu etc) , rencontrées au gré des projets menés, et bénéficient également du rayonnement de notre incroyable marraine, Ophélie Meunier, journaliste et animatrice tv sur M6.

En bref, le syndrome de Williams et Beuren est d’origine génétique et résulte de la perte de 28 gènes sur l’un des deux chromosomes 7. Survenant de façon accidentelle (1 naissance sur 10 000), il s’observe dans toutes les populations et touche aussi bien les filles que les garçons. Les principaux symptômes sont : une malformation cardiaque, une déficience intellectuelle légère à modérée, des caractéristiques physiques (certains traits du visage) et comportementales (comme l’hypersociabilité), un retard dans le développement psychomoteur et celui du langage, une maladresse dans les mouvements, une hypersensibilité au bruit, mais des dispositions particulières pour la musique. Le syndrome de Williams et Beuren nécessite un suivi médical pluridisciplinaire, associant notamment pédiatre, cardiologue, orthodontiste, endocrinologue.

Par ailleurs, comme pour toute personne en situation de handicap, les porteurs du syndrome de Williams et Beuren sont particulièrement confrontés à des problématiques de recherches d’emploi ou de maintien dans l’emploi. Un partenariat avec votre entreprise pourrait donc également être un moyen de contribuer au changement de regard sur l’employabilité de personnes différentes.

Dans l’hypothèse où notre démarche retiendrait votre attention, l’entreprise solidaire [*MicroDon*](https://www.microdon.org/) propose une plateforme de l’engagement solidaire, qui permettrait de proposer très simplement à vos salariés :

* De faire un micro-don sur salaire chaque mois à une association parmi vos partenaires, et/ou
* De participer à des missions bénévoles pour des associations.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes demandes d’informations complémentaires et vous présentons, dans l’attente de votre retour, nos salutations distinguées.